

Déclaration de confidentialité sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du projet "Securities Financing Transactions Data Store" (SFTDS)

Cadre juridique de la protection des données applicable à la Banque centrale du Luxembourg

Toutes les données à caractère personnel que la Banque centrale du Luxembourg (BCL) collecte sont traitées conformément au règlement (UE) 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

La Banque centrale du Luxembourg en tant que co-responsable du traitement des données à caractère personnel

La BCL est co-responsable du traitement des données à caractère personnel conjointement avec la Banque centrale européenne (BCE) et les six autres banques centrales nationales (BCN) qui participent au projet SFTDS (Banque nationale de Belgique, Deutsche Bundesbank, Banco de España, Banque de France, Banca d'Italia et Nederlandsche Bank). Un accord a été signé entre ces parties pour définir la co-responsabilité du traitement, régissant ainsi les responsabilités dans le cadre du traitement des données à caractère personnel et des demandes correspondantes.

Finalités du traitement des données à caractère personnel

Le projet SFTDS met en place une base de données unique pour les déclarations des opérations de financement sur titres (OFT), qui devrait apporter d'importants bénéfices à la BCL et à l'Eurosystème, notamment en permettant d'améliorer les capacités de surveillance du financement des acteurs de marché et d'analyse de la stabilité financière.

Même si la présence de données personnelles dans les déclarations d'OFT est très peu probable, la possibilité que la base de données en contienne ne peut être totalement exclue. Les OFT sont généralement effectuées par des sociétés financières et, dans une moindre mesure, par des sociétés non financières. Toutefois, il se peut qu'une personne physique effectue une OFT, comme envisagé dans le règlement (UE) 2015/2365 (règlement SFT, art.3.5.a) qui fait explicitement référence aux personnes physiques.

Alors que les sociétés doivent être identifiées par un identifiant international d'entité juridique (Legal Entity Identifier - LEI), elles peuvent dans des cas exceptionnels être déclarées sous un code d'identification de banque (Bank Identifier Code - BIC) ou un identifiant client. Dans le cas d'une personne physique, c'est un numéro

d'identification du client qui est utilisé. Dans le cas peu probable où le nom d'une personne physique serait directement communiqué ou qu'un code permettant l'identification d'une personne serait utilisé, cette information serait incluse dans la déclaration de l'OFT. La base de données SFTDS recevra et conservera toutes les données brutes granulaires contenues dans les fichiers compilés par les référentiels centraux et pourra donc contenir de telles informations personnelles.

Base juridique des opérations de traitement

La BCL traite des données personnelles pour exécuter sa mission d'intérêt public, conformément à l'article 6 du RGPD, en lien avec l'art. 127.5 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en lien avec l'article 5 du protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, ainsi que l'art. 12.2-3 du règlement SFT et le règlement délégué de la Commission (UE) 2019/357.

Catégories de données traitées

La BCL traite les données à caractère personnel suivantes :

- le numéro d'identification du client, qui pourrait en théorie contenir des données à caractère personnel (telles que le nom et l'adresse) ;
- les détails financiers d'une OFT concernant la personne qui ont été obtenus auprès de référentiels centraux désignés conformément à l'article 12, paragraphe 2, du règlement SFT (UE) 2015/2365.

Destinataires des données à caractère personnel

Les destinataires des données sont des membres désignés du personnel de la BCL ainsi que des autres BCN membres du projet SFTDS.

Délais de conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées pendant cinq ans au maximum et sont ensuite supprimées ou rendues anonymes de manière appropriée.

Droits des personnes concernées

Toute personne a le droit d'accéder à ses données personnelles et de corriger toute donnée inexacte ou incomplète. Toute personne a également (avec certaines limitations) le droit i) de supprimer ses données à caractère personnel et ii) de restreindre ou de contester le traitement de ses données à caractère personnel conformément aux dispositions applicables du règlement (UE) 2016/679.

Coordonnées en cas de questions et de demandes

Toute personne peut exercer ses droits en écrivant à SFTDS-ECB-project-team@ecb.europa.eu ou au délégué à la protection des données de la BCL à l'adresse dpo@bcl.lu.

Un courrier peut également être adressé à l'adresse suivante :

Banque centrale du Luxembourg
Att : Délégué à la Protection des Données
2, Boulevard Royal
L-2983 Luxembourg